



Macon, jeudi 10 février 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00605

Pris en application :

- Art. A.4241-26 du code des transports relatif aux mesures temporaires
- Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012
- Arrêté préfectoral n° BSCD/2022/10 du 9 février 2022

Feux d'artifices

**Spectacle pyrotechnique de Chalon sur Saône
du 6 mars 2022 (clôture du Carnaval)**

Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)**- le 06/03/2022 de 19:00 à 20:45**

- o Saône
entre les pk 141,200 et pk 141,690 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 06/03/2022 de 19:00 à 20:45

- o Saône
entre les pk 141,200 et pk 141,750 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Un feu d'artifice (spectacle pyrotechnique) de clôture du Carnaval aura lieu sur la Saône à Chalon-sur-Saône le 6 mars 2022 entre 20 h et 20 h 30, site des Granges Forestier.

La navigation est interrompue sur la Saône à Chalon-sur-Saône le 6 mars 2022 de 19 h 00 à 20 h 45 entre les PK 141,200 et les PK 141,690 en vue de la sécurité et du bon ordre de la navigation.

Le stationnement est interdit au Quai Gambetta et au Quai du Port Villiers de 19 h 00 à 20 h 45 entre les PK 141,400 et 141,550 en rive droite et en rive gauche de la Saône.

Le stationnement est interdit au Quai des Messageries de 19 h 00 à 20 h 45 entre les PK 141,550 et 141,750 en rive droite et en rive gauche de la Saône.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

07/03/2022

Par délégation

Signé

Yannick SAVOY